



REVUE DE PRESSE - VILLES DE FRANCE

Panorama de la police municipale

Période du 17 au 31 Janvier



Table des matières

Page 3 - **AFP** - Les Maires demandent une « clarification » sur l'emploi des polices municipales

Page 4 - **Sud Ouest** - Quel rôle pour les policiers municipaux ? Des élus interrogent l'Etat

Page 5 - **Maire Info** - Les policiers municipaux des villes moyennes de plus en plus nombreux à être armés

Page 6 - **La Gazette des Communes** - Portrait Robot des polices municipales dans les villes moyennes en 2016

Page 7 - **Localtis** - Les attentats ont poussé les maires à armer leur police

Page 9 - **Journal des Communes** - Villes de France publie un Panorama de la police municipale

Page 11 - **elunet.org** - Panorama de la police municipale des Villes de France

Page 12 - **Collectivités Locales** - Polices municipales : Villes de France souhaite que l'Etat clarifie sa position

Page 13 - **Le Courrier des Maires** - Sécurité publique : « qui fait quoi ? » demande Villes de France

Page 15 - **Presse Agence** - Police Municipale : VILLES de FRANCE souhaite que l'Etat clarifie sa position

Page 16 - **Acteurs Publics** - Toujours plus de Vidéoprotection dans les villes moyennes

Page 17 - **ConneXité** - Villes de France : La police municipale doit agir en complémentarité, non en substitution de la police nationale

Page 18 - **Ouest France** - Polices municipales : de mieux en mieux équipées

Page 19 - **Première Heure** - Police : la Municipale à la frontière du droit

Page 20 - **L'Humanité** - La police municipale appelée à faire feu

Page 21 - **Midi Libre** - Les 9 mm arrivent en ville

Page 22 - **Journal des Communes** - Villes de France Publie son Panorama de la Police Municipale

Page 23 - **Weka** - La police municipale ne doit pas se substituer à la police nationale



DATE DE PUBLICATION : 17/01/2017

AUTEUR : Non communiqué

Les maires demandent une "clarification" sur l'emploi des polices municipales

L'association Villes de France demande à l'Etat de clarifier sa position sur l'emploi des polices municipales, dont les effectifs, généralement armés, sont en nette augmentation, selon une enquête diffusée mardi.

Villes de France, qui regroupe les villes de 15.000 à 150.000 habitants, a enquêté auprès de 92 de ses membres, d'Agde (Hérault) à Wattrelos (Nord), avec une population moyenne de 41.000 habitants.

Dans la plupart de ces villes, "la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20 sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10.000 habitants en moyenne", écrit-elle. Selon les élus, des maires ont constaté que cette évolution s'accompagne "d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie ».

Par ailleurs, une large majorité des villes en question "a désormais opté pour l'armement, légal ou non". "Dans 67% des cas, les agents des polices municipales des Villes de France sont - ou vont être prochainement - équipes d'armes de catégorie B" (revolvers, armes de poing...), note l'association d'élus. En 2010, un quart seulement des polices des villes de même taille était armé, selon un précédent état des lieux.

Avec la prolongation de l'état d'urgence, ces effectifs sont de plus en plus sollicités.

"La police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution des forces de police de l'Etat", notent les maires. Nombre d'entre eux se disent "attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'Etat, et la tranquillité publique qui relève du seul maire". Villes de France souhaite "que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices" appropriés à l'ensemble du territoire

Quel rôle pour les policiers municipaux? Des élus interrogent l'Etat



Les maires demandent "une clarification dans la doctrine d'emploi des polices".

XAVIER LEOTY

L'association Villes de France estime que "la police municipale doit continuer à agir en complémentarité – et non en substitution – des forces de police de l'État".

Les effectifs des polices municipales de France sont en nette augmentation et pour les membres de Villes de France, l'État doit définir plus précisément leur rôle. L'association, qui regroupe les villes de 15 000 à 150 000 habitants, a enquêté auprès de 92 de ses membres, d'Agde (Hérault) à Wattrelos (Nord), avec une population moyenne de 41 000 habitants.

Dans la plupart de ces villes, "la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20 sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne", écrit-elle. Selon les élus, des maires ont constaté que cette évolution s'accompagne "d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie".

Clarifier le rôle de chacun

Par ailleurs, une large majorité des villes en question "a désormais opté pour l'armement, légal ou non". "Dans 67% des cas, les agents des polices municipales des Villes de France sont – ou vont être prochainement – équipés d'armes de catégorie B" (révolvers, armes de poing...), note l'association d'élus. En 2010, un quart seulement des polices des villes de même taille était armé, selon un précédent état des lieux.

Les policiers municipaux des villes moyennes de plus en plus nombreux à être armés

Deux tiers des villes moyennes disposant d'une police municipale ont équipé les agents y travaillant d'une arme à feu de catégorie B, alors qu'elles n'étaient qu'un quart à l'avoir fait en 2010. « Dans 67 % des cas », les agents des polices municipales des villes moyennes « sont ou vont être équipés d'armes de la catégorie B (revolvers chambrés en calibre 38 Spécial ou armes de poing chambrées pour le calibre 7.65 mm) soumises à autorisation préfectorale », annonce ainsi l'association Villes de France dans son Panorama de la police municipale rendu public hier. « Le contexte de terrorisme que traverse le pays a indéniablement changé la donne », remarque l'association qui souligne aussi « le développement continu de la panoplie du policier municipal » depuis cinq ans. Cette panoplie se compose de plus en plus de gilets pare-balles pour les agents circulant sur la voie publique et surtout d'armes non létales comme les pistolets à impulsion électrique. « Le nombre de villes disposant de ces armes de catégorie C a doublé depuis 2010, puisque plus d'une ville sur deux dispose au minimum de ce type d'armes », précise Villes de France.

Les mesures décidées par le gouvernement pour assurer une meilleure protection des policiers municipaux à la suite des attentats de janvier 2015 expliquent aussi sans doute ce boom de l'armement des polices municipales. Accédant aux demandes de l'AMF, le ministère de l'Intérieur s'était en effet engagé à mettre à disposition des communes qui en feraient la demande 4 000 revolvers Manurhin et à co-financer l'achat de gilets pare-balles. Dressant le bilan de ses promesses fin novembre dernier, à l'occasion de la réunion de la Commission nationale consultative des polices municipales, l'ancien ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, avait indiqué qu'à cette date, l'Etat avait « contribué à l'achat de 12 108 gilets pare-balles » et que « 2 700 revolvers Manurhin avaient été déjà distribués au profit de 270 communes » sur les 400 qui en avaient fait la demande (lire Maire info du 30 novembre 2016).

Rappelons également que la France compte aujourd'hui 20 000 policiers municipaux travaillant dans quelque 4 500 communes.

Si le Panorama de la police municipale rendu public hier n'agrège les réponses que de 92 villes membres de Villes de France, il n'en traduit pas moins les évolutions constatées sur le plan national. Il en va ainsi de la tendance continue à l'accroissement des effectifs. L'effectif moyen du service de police municipale et des effectifs rattachés est de 33,5 agents, contre 30,8 en 2015 et 28 en 2010, revèle l'étude de Villes de France. Autre tendance confirmée, la généralisation de la vidéo-protection. Dans quatre-cinquième des cas, soit 81 % des villes, contre 73 % dans l'enquête de 2015, et 55 % dans celle de 2010, les communes ayant répondu disposent d'un système de vidéo-protection sur la voie publique. Les villes équipées ont installé en moyenne une cinquantaine de caméras sur la voie publique (51,7 en moyenne contre 49,8 dans l'enquête de 2015 et 25 dans celle de 2010).

Autre tendance qui se confirme, le manque réel d'engouement pour les polices intercommunales. Seules six villes ayant répondu ont précisé s'être engagées dans une démarche de mutualisation de leur police municipale à l'échelle intercommunale. Selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur, il existait, en 2014, un peu moins de dix polices intercommunales (lire Maire info du 22 janvier 2014). Un nombre qui n'a vraisemblablement guère évolué depuis.

Portrait-robot des polices municipales dans les villes moyennes en 2016



Des effectifs en croissance, des agents de plus en plus équipés et armés, une vidéo-protection en plein boom. Dans un contexte post-attentat, marqué par de nombreuses évolutions sécuritaires, l'association « Villes de France » a diffusé le 16 janvier 2017 les résultats d'une vaste enquête sur les polices municipales des villes moyennes. S'interrogeant sur l'extension des missions des agents, la présidente Caroline Cayeux appelle les pouvoirs publics à clarifier la doctrine d'emploi des polices municipales qui doit rester, selon elle, une police de proximité et un relais d'information du maire.

A quoi ressemble aujourd'hui un service de police municipale dans une ville moyenne ?

Deux ans après les attentats de Paris et de Montrouge, l'étude diffusée le 16 janvier par l'association « Villes de France » apporte un éclairage chiffré sur les évolutions récentes – et encore difficiles à mesurer – des polices municipales dans les communes de 15 000 à 150 000 habitants.

« Des évolutions qui ne sont pas du tout neutres en termes de responsabilités » pour les maires, observe sa présidente, sénatrice-maire (LR) de Beauvais (Oise), Caroline Cayeux, qui souligne la participation accrue des agents aux activités de police administrative, comme la surveillance de bâtiments sensibles, et s'interroge sur l'extension de leurs missions, citant « des actions de maintien de l'ordre public, ou missions ...

Les attentats ont poussé les maires à armer leur police

Les deux tiers des polices des villes moyennes sont armées, contre 50% en 2010. Une augmentation liée notamment au contexte des attentats qui, du fait de l'état d'urgence, a conduit les polices municipales à accomplir de plus en plus de tâches de police administrative, notamment du maintien de l'ordre. Villes de France réclame une clarification de la "doctrine d'emploi" des policiers municipaux.

Le contexte des attentats a conduit de plus en plus de maires de villes moyennes à armer leur police. C'est ce que constate Villes de France (l'association qui les représente) dans son nouveau panorama sur les polices municipales publié le 16 janvier. Ainsi, deux tiers des villes moyennes (67%) disposent de policiers municipaux équipés d'armes de catégorie B (revolvers) ou sur le point de l'être, alors qu'un quart seulement étaient dans cette situation en 2010. "Répondant dans le passé à une logique plutôt géographique, le contexte de terrorisme que traverse le pays a indéniablement changé la donne", observe l'association dans son panorama. Désormais, "la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore la prolongation de l'état d'urgence, ont plaidé pour ce choix politique, qui relève jusqu'ici uniquement du maire". De nombreuses villes comme Agde, Les Pennes-Mirabeau, Saint-Benoît (la Réunion), Thionville ou Vitrolles ont précisé vouloir "basculer sur un armement et un calibre identique à celui utilisé par les forces de l'ordre (armes semi- automatiques de 9 mm)".

On rappellera que l'acquisition d'armes a été facilitée par le ministère de l'Intérieur qui a mis 4.000 revolvers à la disposition des villes, suite aux attentats de janvier 2015. Derrière ces armes à feu, c'est à toute la "panoplie" du policier municipal que les mairies ont recours : acquisition de gilets pare-balles (là encore facilitée par une subvention du ministère de l'Intérieur) et armes non létales telles que les pistolets à impulsion électrique type Taser.

Doctrine d'emploi

Cette évolution est aussi la traduction de l'exposition accrue des policiers municipaux et de leur montée en puissance dans des tâches de police administratives du fait des prolongations successives de l'état d'urgence : surveillance des bâtiments sensibles, participation à des actions de maintien de l'ordre public, missions d'escortes, "relevant normalement directement du représentant de l'Etat en lien avec la police nationale ou la gendarmerie", observe l'association, dans un communiqué du 16 janvier. Les Villes de France s'interrogent ainsi "sur l'extension, a priori temporaire, des missions de leur police municipale".

"Dans le cadre de l'état d'urgence, les plus hautes instances nous demandent beaucoup", avait déjà fait remarquer la présidente de Villes de France Caroline Caveux lors de ses vœux la semaine dernière, jugeant la question de l'armement et de l'équipement des policiers municipaux "centrale". "Peut-être un peu trop à notre goût, puisque nous n'avons pas encore eu l'occasion de débattre avec le ministère de l'Intérieur de ses intentions, ni d'évoquer une 'nouvelle doctrine d'emploi', encore moins les évolutions législatives rendues nécessaires, par une situation de fait", avait expliqué la sénatrice-maire LR de Beauvais.

L'association rappelle dans son communiqué que la police municipale doit agir en "complémentarité et non en substitution des forces de police de l'Etat" et elle redemande une clarification de la doctrine d'emploi des polices, comme le réclament les syndicats de longue date. Le panorama montre à ce titre que 77% des maires interrogés sont "hostiles" à la possibilité que les polices municipales deviennent un jour une "réserve d'ajustement" de la police de l'Etat pour les missions de police administrative. Un sentiment qui pourrait être accentué par le fait que de nombreux maires qui ont augmenté leurs effectifs constatent dans le même temps une diminution de la présence des forces de police et de gendarmerie sur le terrain. Les effectifs de police municipale des villes moyennes a augmenté de 20% sur les six dernières années, pour s'établir à 19 agents en moyenne.

Le panorama montre par ailleurs que la vidéoprotection est en plein essor. Désormais, 80% des villes moyennes en sont équipées contre 50% en 2010. Celles qui ne le sont pas encore (18 sur les 92 réponses) se convertissent peu à peu. Sept d'entre elles ont en effet annoncé qu'elles s'équiperont cette année (Brive-la-Gaillarde, Châtelleraut, Fougères, La Rochelle, Saint-Benoît, Saint-Martin-d'Hyères et Villeneuve-d'Ascq). La vidéo représente un coût d'investissements de 290.000 euros par an en moyenne, soit les trois quarts des dépenses d'équipement des villes moyennes consacrées à la sécurité et à la prévention de la délinquance. S'agissant des projets de polices intercommunales, seules six villes (Agde, Annecy, Etampes, Lagny-sur-Marne, Ozoir-la-Ferrière, Romans-sur-Isère et Villeneuve-d'Ascq) ont indiqué s'être engagées dans cette voie.

Sécurité - Prévention - « Villes de France » publie son Panorama de la police municipale

L'association d'élus Villes de France a réactualisé son Panorama de la police municipale. Etabli auprès d'une centaine de villes infra-métropolitaines, il permet de mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale.

«Sujet souvent passionnel, la question de la sécurité et de la tranquillité publique, anime régulièrement la réflexion de Villes de France. Les dernières lois aussi bien que les mesures provisoires prises depuis les attentats, sont d'ailleurs venues consacrer le rôle pivot des maires dans l'articulation des dispositifs destinés à assurer la sûreté globale de nos concitoyens», souligne la présidente de l'association, [Caroline Cayeux](#) dans le préambule de cette étude de laquelle on peut mettre en évidence plusieurs points saillants.

Des effectifs en croissance

Dans la plupart de ces villes, la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10.000 habitants en moyenne. Plusieurs maires constatent que cette évolution s'est accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie.

L'essor constant de la vidéo-protection

Dans plus de 80% des cas (pour 73% des villes dans l'enquête de 2015 et 55% dans celle de 2010) les villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique. Le nombre de caméras installées sur la voie publique est de plus d'une cinquantaine dans ces villes, avec un doublement des efforts réalisés sur les six dernières années, et une extension importante des réseaux existants.

Les dépenses annuelles d'équipements consacrées à la vidéo-protection sont de l'ordre de 290.000 euros en moyenne en 2016 dans ces villes.

Un équipement de haute qualité

Les policiers municipaux désormais équipés d'armes à feu, mais aussi de pistolets à impulsion électrique et de "lanceurs de balles", deviennent nettement majoritaires. Répondant plus dans le passé à une logique géographique, le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement. Pour les villes armées ou en voie de l'être en 2017, la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore la prolongation de l'état d'urgence plaident pour ce choix.

Clarifier la doctrine

«Avec les prolongations successives du régime d'état d'urgence, et la participation à de plus en plus d'activités de police administrative - surveillance de bâtiments sensibles, voire dans certains cas, la participation à des actions de maintien de l'ordre public, ou missions d'escortes, relevant normalement directement du représentant de l'État en lien avec la police nationale ou la gendarmerie - les Villes de

France s'interroge sur l'extension, a priori temporaire, des missions de leur police municipale", souligne l'association.

Pour Caroline Cayeux, au niveau des principes, "la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution des forces de police de l'État. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire." Aussi, pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire.



DATE DE PUBLICATION : 17/01/2017

AUTEUR : Non communiqué

Panorama de la police municipale des Villes de France

L'association "Villes de France" vient de réactualiser son Panorama de la police municipale auprès d'une centaine de villes infra-métropolitaines pour mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale.

Extraits :

Au niveau des principes, la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution - de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour compenser le manque de postes des forces de l'ordre, même si objectivement, ce phénomène est devenu plus que majoritaire dans nos villes.

Les maires sont presque unanimes pour dire que l'État ne doit pas se décharger de ses missions régaliennes sur les villes, et imposer un modèle unique au niveau national sur la question de l'armement.

Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre missions de gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, et la mission générale des polices municipales, qui est le respect de la tranquillité publique. De ce point de vue, la question de l'armement apparaît finalement secondaire.

Il ne s'agit donc pas de « remunicipaliser » les polices municipales comme certains pourraient le proposer, et pour lever cette incertitude, Villes de France souhaite que l'État continue à assurer pleinement l'ordre et la sécurité publique.

Au sommaire :

- Des effectifs toujours en croissance
 - Budgets 2016 : une part essentielle dédiée à la vidéo-protection
 - Une très nette majorité de villes a opté pour l'armement, légal ou non
 - Vers une professionnalisation de l'organisation des moyens
 - La vidéo-protection tend à se généraliser dans les Villes de France
 - Nombre et qualité des agents assurant la supervision de la vidéo-protection
 - Formations
 - Appréciations sur la convention de coordination
 - Missions et avenir des polices municipales
-
- Télécharger le document

Polices municipales : Villes de France souhaite que l'État clarifie sa position



Villes de France, vient de réactualiser son Panorama de la police municipale auprès d'une centaine de villes infra-métropolitaines (précédente édition en juin 2015), pour mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale. Dans la plupart de ces villes, la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne. L'étude constate également que dans plus de 80

% des cas (pour 73 % des villes dans l'enquête de 2015 et 55 % dans celle de 2010) les villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique. Pour Villes de France, la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution des forces de police de l'État. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. Pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire.

Sécurité publique : « qui fait quoi ? » demande Villes de France



Alors que le contexte terroriste brouille le paysage de la sécurité publique, l'association Villes de France interpelle l'Etat et demande une clarification des rôles. Face à l'accroissement des effectifs de police municipale et au retrait du terrain des forces régaliennes, la question de l'armement apparaît presque secondaire aux yeux des élus concernés...

Les « prolongations successives du régime d'état d'urgence » et, dans ce cadre, « l'extension, à priori temporaire, des missions des policiers municipaux » interrogent jusque dans les rangs des élus locaux. A quoi ressemblera, demain, la doctrine d'emploi des polices municipales ? C'est la question qu'a posé l'association pluraliste Villes de France aux élus membres de son réseau. A la quasi-unanimité (90%), ceux-ci répondent que le rôle d'une police municipale est d'être « à la fois une police de proximité qui va au contact de la population, et un relais d'information du maire. »

Est-ce le chemin que le métier prend actuellement ? A la lecture du « Panorama de la police municipale » établi par Villes de France, réactualisé donc avec les réponses d'une centaine de villes infra-métropolitaines, disposant d'un tel service pour la très grande majorité d'entre elles, il est permis d'en douter. Dans un communiqué paru le 16 janvier 2017, elle rappelle que « la police municipale doit continuer à agir en complémentarité – et non pas en substitution des forces de police de l'Etat. » Autrement dit : l'Etat ne doit pas se décharger de ses missions régaliennes sur les villes.

Evolution des missions de police municipale

Sur le terrain, il n'est en effet plus si rare de voir des policiers municipaux relayer les forces de l'ordre étatiques pour la surveillance des bâtiments sensibles, voire contribuer à des actions de maintien de l'ordre public ou d'escortes à priori réservées au pouvoir régalien. Et pour cause : la photographie prise par Villes de France nous apprend que le nombre de policiers municipaux a crû de 20% au cours des six dernières années. Une hausse qui se serait « accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie » dans un certain nombre de territoires...

Effectifs de police : un jeu de vases communicants ?

Un jeu de vase communicants d'autant plus difficile à contrer, dans le contexte terroriste actuel, que nombre de policiers municipaux se révèlent aujourd'hui équipés « presque comme leurs confrères de la police nationale ou de la gendarmerie. » Alors que toutes les villes équipées d'une police municipale ont à minima équipé leurs agents de moyens d'auto-défense (tonfa, bombes aérosol), deux tiers des élus répondants au sondage de Villes de France font état de policiers municipaux « armés de catégories B » (armes à feu,

pistolets à impulsion électrique, [flashballs](#)). Ils n'étaient qu'un quart à répondre à l'affirmative, en 2010. De façon plus anecdotique, certaines villes ont même acheté des caméra-piétons pour enregistrer les interventions des PM, des casques, des tenues de maintien de l'ordre et des boucliers balistiques...

Dans tous les cas, il s'agit, à entendre les élus, de protéger leurs agents. « La légitime défense des policiers municipaux, la protection de la population ou encore la prolongation de l'état d'urgence, ont plaidé pour ce choix politique – qui relève jusqu'ici uniquement du maire » note Villes de France. Dans son éditorial, la sénatrice-maire de Beauvais, [Caroline Cayeux](#) parle « d'une véritable course à l'armement, mais justement, pourquoi faire ? » Attention, en effet, « il ne faudrait pas que pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'Etat, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire » assure l'association d'élus présidée par la première édile de Beauvais, qui avait interrogé sa population par [référendum](#) quant à la pertinence ou non d'armer sa police municipale.

« Boom » des systèmes de vidéosurveillance

L'enquête de Villes de France, qui défend les intérêts des villes moyennes, nous apprend également que 81% de ce type de communes bénéficient d'un système de vidéosurveillance filmant la voie publique – contre 73% en 2015 et 55% en 2010. Et parmi les 18 villes ne disposant pas encore de caméras, sept d'entre elles « ont précisé avoir un projet d'ouverture de réseau de vidéosurveillance cette année. » Même si ce type de dispositifs n'a pas gêné la cavale des frères [Kouachi](#) à Paris en janvier 2015 ni les repérages de [Mohamed Lahouaiej Bouhlel](#) sur la Promenade des Anglais en juillet 2016, il est donc « en plein boom » euphémise Villes de France.

« Le nombre de caméras installées sur la voie publique est de plus d'une cinquantaine dans ces villes » indique l'association, qui note « un doublement des efforts réalisés sur les six dernières années, et une extension importante des réseaux existants. » Si l'Etat participe au financement de l'achat et de l'installation des systèmes de vidéosurveillance, l'entretien est assuré par les collectivités. « Les dépenses annuelles d'équipements consacrées à la vidéo-protection sont de l'ordre de 290 000 euros en moyenne en 2016 dans ces villes. »

Méthodologie du « Panorama des polices municipales »

Résultats obtenus à partir des réponses fournies par 92 villes de France, dont Angoulême, Béziers, Douai, Laval, Limoges, [Montélimar](#), [Billieux-la-Pape](#), [Soissons](#), Thionville ou encore [Vitrolles](#). Echantillon d'une population moyenne de 41 028 habitants, représentatifs des villes de taille infra-métropolitaines ayant une population comprise entre 15 et 150 000 habitants.

2017 PARIS : Polices municipales – VILLES de FRANCE souhaite que l'Etat clarifie sa position

PARIS : Villes de France vient de réactualiser son Panorama de la police municipale auprès de 92 villes infra-métropolitaines, pour mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale. Plusieurs constats peuvent être dressés à propos des polices municipales que l'on retrouve dans presque toutes ces villes.

Des effectifs en croissance

Dans la plupart de ces villes, la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne. Plusieurs maires constatent que cette évolution s'est accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie.

Une vidéo-protection en plein boom

Dans plus de 80% des cas (pour 73% des villes dans l'enquête de 2015 et 55% dans celle de 2010) les villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique. Le nombre de caméras installées sur l'espace public est de plus d'une cinquantaine dans ces villes, avec un doublement des efforts réalisés sur les six dernières années, et une extension importante des réseaux existants, avec un déploiement prévu d'une vingtaine de caméras en moyenne à compter de 2017 pour les villes concernées. Les dépenses annuelles d'équipements consacrées à la vidéo-protection sont de l'ordre de 290 000 euros en moyenne en 2016 (300 000 euros dans la précédente édition de juin 2015) dans ces villes.

Une police municipale équipée presque comme la police nationale ou la gendarmerie

Les policiers municipaux des Villes de France désormais équipés d'armes à feu, mais aussi de pistolets à impulsion électrique et de « lanceurs de balles », deviennent nettement majoritaires (deux tiers des Villes de France disposent par exemple de policiers municipaux armés d'arme de catégories B, à l'inverse du premier panorama de 2010 qui précédait les attentats sur le territoire, et où seul un quart des villes enquêtées étaient armées). Répondant plus dans le passé à une logique géographique, le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement. Pour les villes armées ou en voie de l'être en 2017, la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore la prolongation de l'état d'urgence plaident pour ce choix.

Des questions sur les missions que doivent assurer les polices

Avec les prolongations successives du régime d'état d'urgence, et la participation à de plus en plus d'activités de police administrative (comme la surveillance de bâtiments sensibles, voire dans certains cas, la participation à des actions de maintien de l'ordre public, ou missions d'escortes, relevant normalement directement du représentant de l'État en lien avec la police nationale ou la gendarmerie) Villes de France s'interroge sur l'extension, a priori temporaire, des missions de la police municipale.

Au niveau des principes, la police municipale doit continuer à agir en complémentarité – et non en substitution des forces de police de l'État. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'Etat, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. Pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire.

Toujours plus de vidéoprotection dans les villes moyennes



Dans plus de 80 % des cas, les villes ayant une population moyenne de 41 000 habitants disposent d'un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique, selon une enquête de l'association Villes de France.

Texte de l'article réservé aux abonnés

Villes de France : la police municipale doit agir en complémentarité, non en substitution de la police nationale

L'association d'élus Villes de France, présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, vient de réactualiser son Panorama de la police municipale, le premier ayant été réalisé en 2010. C'est près d'une centaine de villes infra-métropolitaines (avec une population comprise entre 15.000 et 150.000 habitants, la population moyenne de l'échantillon s'élevant à 41.028 habitants) qui ont ainsi été consultées. Objectif : mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale.

Dans son éditorial, Caroline Cayeux souligne que "beaucoup de maires sont [...] attachés à la distinction entre missions de gestion de la sécurité et de l'ordre public, qui relèvent de la police nationale ou de la gendarmerie, et la mission générale des polices municipales, qui est le respect de la tranquillité publique", avant de conclure par ce souhait : "Que l'Etat continue à assurer pleinement l'ordre et la sécurité publique" et cette demande : "Que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés une clarification dans la doctrine n'emploi qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire."

Quant au Panorama, il permet de dresser un certain nombre de constats, parmi lesquels :

- la progression significative des agents ayant le statut de policier municipal (+ 20% ces six derniers années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10.000 habitants en moyenne (l'effectif moyen du service de police municipale est de 33,25 agents, versus 28 en 2010). Une évolution cependant parfois accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie ;
- une vidéo-protection en plein boom, avec un passage de 55% des villes disposant d'un tel dispositif sur la voie publique en 2010 à 73% en 2015 et 80% en 2016, plus d'une cinquantaine de caméras par ville, et des dépenses annuelles d'équipements qui lui sont consacrées de l'ordre de 290.000 euros en moyenne ;
- une police municipale équipée presque comme la police nationale ou la gendarmerie : armes à feu, pistolets à impulsion électrique, lanceurs de balles/flashball, deux tiers des Villes de France disposant par exemple de policiers municipaux équipés d'armes de catégorie B (versus un quart en 2010)

Polices municipales : de mieux en mieux équipées

Les maires investissent de plus en plus dans leur police municipale : effectifs, vidéoprotection, armes létales... Mais pour quelles missions ?

De 2010 à 2016, les effectifs des policiers municipaux ont progressé de 70 %. C'est ce qui révèle la récente enquête de l'association Villes de France, réalisée auprès de 92 petites et moyennes agglomérations (dont Fougères, Laval, Lorient et Vitré), dans l'Ouest.

Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur (dévoilés en 2015), 3 486 communes emploient près de 21 000 policiers municipaux et 7 137 agents de surveillance de la voie publique (sauf traitement des PV par défaut de stationnement, notamment).

Même s'ils arrivent en tête du palmarès avec 407 policiers locaux (soit 42 % de plus qu'en 2012), suivis de près par Niort et Toulouse. Première ville de l'Ouest, Nantes comp-

te alors 90 policiers municipaux (soit 0,21 agent pour mille habitants à Niort). Vingt autres sont en cours de recrutement.

Des armes, pour quoi faire ?

Outre les effectifs, les équipements progressent aussi. De plus en plus de villes installent des systèmes de vidéosurveillance ou renforcent l'existant. « La moyenne annuelle des investissements liés à la vidéoprotection est de 290 000 € » par commune, observe Villes de France.

Vannes (63 000 habitants) compte ainsi 75 caméras fin 2016 contre 27 dix ans plus tôt. Ce système a aussi permis de réduire les faits de délinquance de 60 % sur les zones vidéosurveillées. Mais selon le

chercheur Laurent Mucchelli, qui a étudié l'intérêt d'un tel système dans une ville de 10 000 habitants du Languedoc-Roussillon, l'essentiel des signalements effectués par les agents vidéo sont les images, concernant des problèmes de sécurité et d'occupation illégale de la voie publique : encombrements, déneigements, dysfonctionnement des bornes d'accès à la voirie pédestre...

Autre tendance : de plus en plus de policiers municipaux sont ou vont être équipés d'armes létales : « La légitime défense des agents, la protection de la population ou encore la prolongation de l'état d'urgence ont plaidé pour ce choix politique », ajoute à l'association préfectorale, note Villes de France. Ces armes létales contribuent néanmoins de faire

débat. Le maire PS de Rennes a récemment refusé d'en doter les policiers municipaux. « Aucun lien ne peut être sérieusement établi entre niveau d'armement et baisse des faits de délinquance », a argué l'adjointe Sophie Apelin.

En toile de fond, c'est la question des missions confiées à la police municipale qui est posée : simple police de proximité ou véritable bras droit de la police nationale et de la gendarmerie ? « Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour compenser le manque de postes des forces de l'ordre », prévient Caroline Cayeux, maire LR de Beauvais et présidente de Villes de France.

Pierrick BAUDAIS

Entre l'ordre public et la tranquillité publique

Police: La Municipale à la frontière du droit

«Villes de France», association d'élus, présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire (LR) de Beauvais, a réactualisé son Panorama auprès d'une centaine de villes infra-métropolitaines. Plusieurs constats : effectifs en croissance des polices municipales (+20% sur ces six dernières années), vidéo-protection en plein boom (plus de 80% des villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique), une police municipale équipée en armes presque comme la police nationale ou la gendarmerie. Avec les prolongations successives du régime d'état d'urgence, l'association s'interroge

«sur l'extension, a priori temporaire, des missions de leur police municipale». L'association précise : «La police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution - des forces de police de l'État. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions». Ainsi, «beaucoup de maires sont attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire»

Société & Solidarités

SÉCURITÉ

La police municipale appelée à faire feu

Le Sénat a voté, mardi soir, le projet de loi qui assouplit les règles de légitime défense des policiers nationaux... mais également des policiers municipaux. Une dérive inquiétante.

Toujours plus loin dans la possibilité de faire feu ? Le projet de loi sur la sécurité publique, qui a été adopté dans la nuit de mardi à mercredi par le Sénat, ne fait pas qu'assouplir les règles de légitime défense pour les policiers en les alignant sur celles des gendarmes. Sous l'impulsion de la droite, les policiers municipaux armés ont également été intégrés dans ce nouveau cadre juridique. Un élargissement plus qu'inquiétant.

Selon le texte adopté par les sénateurs, ces agents n'auront pas tout à fait les mêmes largesses que celles accordées à la police nationale. Mais ils pourront désormais, en cas « d'absolue nécessité », faire usage de leur arme dans deux cas de figure : lorsque des « personnes armées menacent leur vie ou leur intégrité physique ou celle d'autrui » et lorsqu'il s'agit « d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis ».

Une dérive des missions des agents municipaux

Cette mesure a rencontré l'opposition des écologistes et des communistes. « Les missions des policiers municipaux, administratives et de proximité, ne sont pas celles des policiers nationaux et gendarmes, tournées vers l'investigation », a rappelé Éliane Assassi, la présidente du groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC). Des réticences balayées par le rapporteur du texte, François Grosdidier (LR).



2 700 REVOLVERS MANURHIN DÉJÀ DISTRIBUÉS À 270 COMMUNES, SUR LES 400 QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE. PHOTO CITIZENSIDE/THIERRY THOREL/AFFORUM

Cette extension de l'usage des armes intervient dans un contexte où les missions de la police municipale (20 000 agents dans 4 500 communes), tout comme leur armement, se démultiplient à vitesse grand V. Dans une étude publiée mi-janvier, l'association *Villes de France* dresse un constat inquiétant. Deux tiers des villes moyennes disposant d'une police municipale ont désormais des agents équipés d'une arme à feu de catégorie B (revolvers calibre 38 ou armes de poing calibre 7,65 mm). Elles n'étaient qu'un quart en 2010. « Le contexte de terrorisme a indéniablement changé la donne », explique l'association. Qui pointe aussi « le développement continu de la panoplie du policier municipal » depuis cinq ans : gilet pare-balles, pistolet à impulsion électrique... Une

tendance encouragée par le gouvernement. Dans la foulée des attentats de 2015, il s'était dit prêt à fournir 4 000 revolvers Manurhin aux municipalités qui en feraient la demande. Il en a déjà distribué 2 700 à 270 communes, sur les 400 qui en ont fait la demande.

Cette dérive des missions des municipaux interroge *Villes de France*. « Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions », souligne l'association. *Beaucoup de maires sont attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relève de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire.* » Une distinction que ne goûte pas la majorité sénatoriale. ●

LAURENT MOULOD

Les 9 mm semi-automatiques arrivent en ville

A Perpignan le maire Jean-Marc Pujol (LR) attend d'un jour à l'autre les 144 pistolets 9 mm qu'il a commandé. Exit, les revolvers 38 spécial, juges peu maniables, trop désuets «Imaginez de quoi on aurait eu l'air, si on s'était retrouvé avec une kalachnikov en face de nous», ironise l'édile de la cité catalane qui précise que le cas de figure ne s'est «heureusement jamais présenté». Un décret ministériel signé fin novembre autorise désormais la police municipale à porter les mêmes armes que la police nationale afin de faire face à la menace terroriste. Armes de poings. Une brèche dans laquelle s'engouffrent, une à une, les communes. Comme à Agde qui signe l'abandon du P 38 au profit de 50 semi-automatiques pour un montant de 30 000 euros, ou encore à Rivesaltes, qui s'équipe de quatre armes de poing à projectiles expansifs. Idem à Béziers. Après seulement deux ans de bons et loyaux services, les bérétas 7 65, sont remisés au placard. Ceux que Robert Ménard avait présentés comme «le nouvel ami» des policiers lors d'une campagne d'affichage inédite, seront progressivement remplacés par les 9 mm pour un montant de 65 000 euros «Cela me scandalisait que l'on n'attribue pas les mêmes droits aux policiers municipaux alors que l'état d'urgence a multiplié leurs missions», justifie Robert Ménard qui estime «pallier au manque de moyens de l'État». Et de citer en exemple «la protection des écoles, de la feria, sans compter qu'aucun quartier ne doit échapper au contrôle

de la police sous prétexte de ne pas heurter la sensibilité de petits voyous!» Recruter des agents. De nouvelles armes qui s'accompagnent aussi d'un doublement des effectifs de police municipale depuis trois ans. C'est aussi le cas dans l'Aude, à Narbonne, avec le recrutement de cinq nouveaux agents chaque année. Ici, la police municipale est armée depuis quelques semaines. Mais à l'ancienne, avec les revolvers à barrillet. «Les semi-automatiques, c'est trop cher. On tue de la même façon avec un revolver qu'avec un pistolet», croit savoir Bertrand Malquier, l'adjoint à la sécurité publique, pour qui l'essentiel est de rassurer agents et habitants. «On ne fait pas de distinction entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle, c'est pareil.» Car la peur est là. L'attentat de Nice a précipité un tel engouement des maires pour les armes à feu que désormais deux tiers des polices des villes moyennes sont équipées, contre 50 % en 2010, selon l'association Villes de France. Des chiffres qui percent à 82 % dans le Gard. C. R. Les revolvers peuvent être remplacés par les pistolets. M. E.

ECHOS D'ASSOS

Villes de France publie son Panorama de la police municipale

L'association d'élus Villes de France a réactualisé son Panorama de la police municipale. Etabli auprès d'une centaine de villes infra-métropolitaines, il permet de mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale.

« *Sujet souvent passionnel, la question de la sécurité et de la tranquillité publique, anime régulièrement la réflexion de Villes de France. Les dernières lois aussi bien que les mesures provisoires prises depuis les attentats, sont d'ailleurs venues consacrer le rôle pivot des maires dans l'articulation des dispositifs destinés à assurer la sûreté globale de nos concitoyens* », souligne la présidente de l'association, Caroline Cayeux dans le préambule de cette étude de laquelle on peut mettre en évidence plusieurs points saillants.

Des effectifs en croissance

Dans la plupart de ces villes, la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10.000 habitants en moyenne. Plusieurs maires constatent que cette évolution s'est accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie.

Une vidéo-protection en plein boom

Dans plus de 80% des cas (pour 73% des villes dans l'enquête de 2015 et 55% dans celle de 2010) les villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique. Le nombre de caméras installées sur la voie publique est de plus d'une cinquantaine dans ces villes, avec un doublement des efforts réalisés sur les six dernières années, et une extension importante des réseaux existants. Les dépenses annuelles d'équipe-



La police municipale, complémentaire de la nationale

ments consacrées à la vidéo-protection sont de l'ordre de 290.000 euros en moyenne en 2016 dans ces villes.

Un équipement de haute qualité

Les policiers municipaux désormais équipés d'armes à feu, mais aussi de pistolets à impulsion électrique et de « lanceurs de balles », deviennent nettement majoritaires. Répondant plus dans le passé à une logique géographique, le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement. Pour les villes armées ou en voie de l'être en 2017, la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore la prolongation de l'état d'urgence plaident pour ce choix.

Clarifier la doctrine

« Avec les prolongations successives du régime d'état d'urgence, et la participation à de plus en plus d'activités de police administrative - surveillance de bâtiments sensibles, voire dans certains cas, la participation à des actions de maintien de l'ordre public, ou missions

d'escortes, relevant normalement directement du représentant de l'État en lien avec la police nationale ou la gendarmerie - les Villes de France s'interrogent sur l'extension, a priori temporaire, des missions de leur police municipale », souligne l'association.

Pour Caroline Cayeux, au niveau des principes, « la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution des forces de police de l'État. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. » Aussi, pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire. NC

Pour en savoir plus
www.villesdefrance.fr

La police municipale ne doit pas se substituer à la police nationale



Le contexte terroriste conduit les policiers municipaux, de plus en plus souvent armés, à assurer des missions de sécurité dévolues à la police et à la gendarmerie. Une extension de missions, a priori temporaire, dont Villes de France souhaite lever l'ambiguïté.

L'association d'élus pluraliste Villes de France a publié début janvier son nouveau panorama de la police municipale. À la quasi-unanimité, les villes interrogées (92 communes de 5 000 à 15 000 habitants) estiment que la police municipale doit être à la fois une police de proximité, visible et en contact avec la population, et un relais d'information du maire. Les policiers municipaux doivent se concentrer sur le respect de la tranquillité publique, en complément de la police nationale et de la gendarmerie, à qui revient de gérer la sécurité et maintenir l'ordre public. Mais ils ne doivent pas se substituer à elles.

Or, avec l'état d'urgence qui se prolonge, ils participent de plus en plus à des activités de police administrative, en lien avec la police nationale ou la gendarmerie : maintien de l'ordre public, surveillance de bâtiments ou sites sensibles... L'armement des agents municipaux (cf. encadré) ne doit pas devenir un prétexte pour compenser le manque de forces de l'ordre, et les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite « que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire ». Car, à 77 %, les villes de France se déclarent hostiles à ce que les polices municipales deviennent un jour une « réserve d'ajustement » de la police d'État pour les missions de police administrative.

Autre fait marquant du panorama 2016 : plus de huit communes sur dix ont installé un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique, pour protéger les personnes et les biens dans les endroits exposés, ou parfois verbaliser les automobilistes sans interception. Elles étaient 73 % en 2015 et 55 % en 2010.

Le nombre de caméras est inégal selon les villes – plus d'une cinquantaine en moyenne – et peu lié à l'effectif de population. Des chiffres qui ont doublé en six ans. En outre, les villes qui possédaient déjà un réseau de vidéosurveillance l'ont étendu. Les dépenses annuelles d'équipements de vidéoprotection s'élèvent à 290 000 euros en moyenne.